

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du 18 mars 2021

Délibération n° 24-03-21
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2021

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 11 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le jeudi 18 mars 2021 à partir de 17h30 à MOULIS EN MEDOC (salle polyvalente).

Appel des conseillers.

Etaient présents :

AVENSAN	Patrick BAUDIN Patrick HOSTEIN Patricia ARNAUD
BRACH	Didier PHOENIX Gilles NAVELLIER
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONNI Françoise TRESMONTAN Nathalie LACOUR BROUSSARD Stéphane LECLAIR Jean-Pierre ARMAGNAC
LISTRAC-MEDOC	Aurélie TEIXEIRA Céline PEYRE André LEMOUNEAU
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Sophie BRANA Anne-Sophie ORLIANGES Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Lionel MONTILLAUD Fabrice RICHARD Sylvie JALARIN Jean-Jacques VINCENT
SALAUNES	Jérôme PARDES

	Hélène PEJOUX
SAUMOS	Didier CHAUTARD
LE TEMPLE	Karine NOUETTE-GAULAIN Jean-Jacques MAURIN

Excusés :

Martine MOREAU a donné procuration à Patricia ARNAUD

Martial ZANINETTI a donné procuration à Didier PHOENIX

Pascal MOREL a donné procuration à Aurélie TEIXEIRA

Jacques GOUIN a donné procuration à Françoise TRESMONTAN

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le **quorum** est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Nombre de votants : 32 votants

Secrétaire de séance : Windy BATAILLEY

A l'ordre du jour :

• **Administration Générale**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 23 février 2021 ;
- Rapport d'activité annuel 2019 de la Communauté de Communes Médullienne.

• **Finances et marchés publics**

- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) 2021.

• **Jeunesse**

- Financement d'un stage BAFA sur le territoire Médullien.

• **Aménagement du territoire**

- Opposition au transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Médullienne.

• **Informations**

• **Questions diverses**

Délibération n° 24-03-21
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2021

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, approuvé par délibération n° 122-12-20 du 3 décembre 2020 et plus particulièrement son article 19 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, présenté à la Commission Finances élargie au Bureau communautaire le 5 mars 2021, et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Communautaire ;

Après en avoir débattu,

- **PREND ACTE**, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2021, selon les modalités prévues par le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations

A Castelnau de Médoc,

Le 18 mars 2021

Le Président,

Christian LAGARDE




Communauté de Communes
Médullienne